



REVITALISER LES DONS DE BIENFAISANCE POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

**Mémoire présenté par Imagine Canada
au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes**

Janvier 2012

Introduction et contexte

Le secteur sans but lucratif du Canada est une force motrice au plan économique et social. Une grande variété d'organismes exercent leur activité dans des domaines aussi divers que l'éducation, les soins de santé et la recherche, le sport amateur et le sport pour la jeunesse, les arts et la culture, les services sociaux, la religion, l'environnement et le développement international. Leurs contributions à notre qualité de vie sont inestimables. Il serait difficile d'imaginer l'état du Canada, sans les possibilités et les services fournis par les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif.

Plus de deux millions de Canadiens travaillent pour des OSBL – soit approximativement 11 pour cent de la population active. Ces employés travaillent dans chaque province, chaque territoire et dans virtuellement chaque collectivité canadienne. Ce secteur génère plus de 7 pour cent du PIB et sa contribution à l'économie est supérieure à celle du secteur pétrolier, gazier et minier, du secteur du commerce de détail, du secteur de la foresterie, du secteur manufacturier ou du secteur automobile.

Au sein du secteur sans but lucratif, les organismes de bienfaisance enregistrés sont approximativement 85 000. Comme nous l'avons signalé dans notre *Enquête sectorielle*, ils ont été confrontés à un certain nombre de défis depuis le début de la récession mondiale en 2008. La majorité des organismes de bienfaisance ont signalé la hausse de la demande pour leurs produits et services. Les dons consentis à de nombreux organismes ont chuté. Les investissements ont perdu de la valeur. Les gouvernements de tous les paliers ont entamé le processus d'austérité budgétaire et de revue des dépenses, ce qui se répercutera vraisemblablement sur les fonds disponibles pour les programmes de subventions et de contributions.

Au mois de novembre dernier, nous avons tenu le tout premier Sommet canadien des OSBL, qui a rassemblé plus de 500 dirigeants de partout au pays. Le Sommet a été précédé de deux années de débats aux niveaux local, provincial et régional, sur les moteurs du changement au sein des OSBL. L'un des objectifs principaux du Sommet était de discuter des façons de diversifier le financement et d'améliorer la viabilité financière. Les trois principales sources de revenus des organismes de bienfaisance sont les suivantes : les dons, les activités productrices de revenus et les subventions et contributions gouvernementales. L'élargissement de la base de donateurs et l'expansion des activités rémunératrices sont vitaux pour améliorer la viabilité financière, surtout quand on songe aux contraintes susceptibles de peser sur le financement sous la forme de subventions et de contributions.

Le Sommet des OSBL a révélé clairement que les organismes de bienfaisance sont plus résolus que jamais à assumer la responsabilité de trouver des solutions. Mais ils ne peuvent pas et ne devrait pas le faire tout seuls, étant donné le rôle qu'ils jouent pour répondre aux objectifs de politique publique et pour fournir des services publics de qualité afin de répondre aux besoins de la société.

Le gouvernement fédéral est et demeurera néanmoins un partenaire important. Des réformes réglementaires et administratives faciliteraient l'expansion des revenus gagnés et des activités rémunératrices. L'amélioration de l'administration des subventions et des contributions permettrait aux organismes de rediriger des ressources et d'améliorer leurs résultats. Des modifications apportées aux politiques fiscales stimuleraient les dons.

Ce mémoire se limite au mandat que le Comité s'est donné, à savoir d'employer le système fiscal pour stimuler les dons. Imagine Canada est prêt à discuter avec le Comité de toute autre question portant sur le financement et la gouvernance des organismes de bienfaisance qui pourrait intéresser les membres.

Recommandation – adoption du crédit d'impôt allongé pour les dons de bienfaisance

Les dons permettent aux Canadiens d'appuyer directement les œuvres de bienfaisance qui leur tiennent le plus à cœur et de contribuer à renforcer les collectivités. Ils incarnent les relations entre les Canadiens et celles entre ces derniers et leurs collectivités. Les personnes qui donnent de l'argent aux organismes de bienfaisance sont plus susceptibles de leur faire également don de leur temps. En appuyant les activités philanthropiques des Canadiens, le gouvernement fédéral contribue à renforcer les collectivités et notre capital social collectif. Il contribue également à renforcer le secteur, qui, aux côtés d'un secteur public et d'un secteur privé dynamiques, garantit la santé de la société.

L'importance du revenu tiré des dons varie considérablement d'un organisme de bienfaisance à l'autre, bien que les dons au profit de tous les organismes de bienfaisance représentent au total moins de 10 pour cent des revenus du secteur. La hausse de cette source de revenus permettrait à tous les organismes de bienfaisance d'améliorer leur viabilité financière et leurs activités au service des Canadiens.

Imagine Canada recommande depuis trois ans l'adoption du crédit d'impôt allongé à l'occasion des consultations du Comité sur le budget fédéral. Dans son rapport préparatoire au budget de 2010, le Comité a donné son approbation au crédit d'impôt allongé. Il a reconnu à nouveau cette proposition innovante cette année dans son rapport principal et complémentaire.

L'*Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation* a permis de constater que la majorité des Canadiens donneraient plus si de meilleurs incitatifs fiscaux étaient en place. D'après une enquête plus récente d'Ipsos Reid, 82 pour cent des Canadiens interrogés se sont déclarés en faveur du crédit d'impôt allongé, la majorité d'entre eux souhaitant sa mise en œuvre immédiate.

Le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance augmenterait très simplement le crédit d'impôt existant pour les contribuables dont les dons dépassent le plus haut niveau précédemment donné. Chacun des dollars des dons « allongés », jusqu'à concurrence de 10 000 dollars de dons annuels, serait admissible à ce crédit supérieur. Dans la pratique, cela ajouterait dix points de pourcentage au crédit d'impôt existant pour la partie des dons à laquelle ce crédit s'appliquerait. Cet incitatif porterait à 25 pour cent le crédit d'impôt pour les montants admissibles inférieurs à 200 dollars; il porterait à 39 pour cent les montants admissibles supérieurs à 200 dollars.

Nous croyons que toute mesure que le Comité est susceptible de recommander pour stimuler la philanthropie devrait théoriquement remplir plusieurs buts :

- motiver plus de Canadiens à donner et à donner plus (c.-à-d. hausse générale du nombre de donateurs et de dons);
- renforcer et revitaliser la base de donateurs pour de nombreuses années;
- bénéficier au plus grand nombre de contribuables;
- appuyer le plus grand nombre d'organismes de bienfaisance et de collectivités;
- entraîner des répercussions minimales pour le Trésor fédéral par rapport aux bénéfices réalisés.

Nous croyons que le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance est une mesure unique et innovante qui permet d'atteindre tous ces buts.

Motiver les Canadiens à donner et à donner plus

Les chiffres préliminaires pour 2010 révèlent que le montant total des dons a été de 8,3 milliards de dollars, soit approximativement 500 millions de dollars de plus qu'en 2009. En tenant compte des effets de l'inflation et des arrangements d'abris fiscaux, c'est la première augmentation constatée par rapport à une année précédente depuis 2007. Il est cependant trop tôt pour savoir si cela représente ou non un retour aux augmentations annuelles précédentes qui étaient supérieures à l'inflation.

L'incertitude économique internationale actuelle peut encore faire sentir ses effets sur le Canada, bien que nos facteurs économiques fondamentaux soient plus sains que ceux de nos partenaires commerciaux. Le Canada a beaucoup mieux surmonté la récession de 2008-2009 que la majorité des autres pays, mais a subi une nette chute des dons. Pendant la chute du revenu des dons, nous avons constaté une importante hausse de la demande pour les services et les appuis offerts par les organismes de bienfaisance. Ce phénomène a créé une situation financière précaire pour de nombreux organismes, que certains n'ont pas encore redressée, alors qu'un grand nombre d'entre eux commencent seulement à récupérer leur capacité financière.

Le gouvernement fédéral a confirmé dans le budget de 2011 que l'examen stratégique et fonctionnel devra générer chaque année 4 milliards de dollars d'économies afin que le gouvernement puisse atteindre son but d'équilibrer le budget en 2015-2016. Cela équivaut approximativement à 5 pour cent des 80 milliards de dépenses fédérales, à l'exclusion du service de la dette, des transferts aux particuliers et des transferts aux provinces et aux territoires. Les organismes de bienfaisance demeureront d'importants partenaires du gouvernement fédéral, mais il est impossible de nier que les programmes de subventions et de contributions qui représentent une partie de leurs revenus risquent de subir des effets négatifs.

La poursuite de l'incertitude économique éventuellement combinée aux mesures d'austérité du gouvernement exige que nous recherchions par quels moyens augmenter le niveau global des dons. Il en existe peut-être plusieurs, mais nous croyons que le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance est préférable. Nous croyons qu'il nous permettra de réaliser le changement structurel et comportemental si vital pour la poursuite des contributions des organismes de bienfaisance à la vie canadienne.

Le crédit d'impôt allongé motivera les Canadiens à être encore plus généreux. Pour ceux d'entre eux qui sont déjà des donateurs, il les motivera à « faire un effort » et à donner un peu plus. Ceux d'entre eux qui ne donnent pas encore régulièrement y seront motivés. L'adoption du crédit d'impôt allongé motiverait également les organismes de bienfaisance à intensifier leurs relations avec les donateurs actuels et potentiels afin de bénéficier pleinement de ce nouvel incitatif. Cette intensification du dialogue entre les organismes de bienfaisance et les donateurs rehaussera encore plus la responsabilité, développera le capital social et contribuera au renforcement des collectivités.

En 2010, le directeur parlementaire du budget a effectué une analyse coûts-avantages d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait permis de mettre en œuvre un crédit d'impôt allongé pour les montants supérieurs à 200 dollars. Le DPB a conclu que le montant total des dons serait en hausse à cause de deux facteurs : la hausse de 26 pour cent du montant médian des dons en 3 ans et l'apparition d'entre 350 000 et 600 000 nouveaux donateurs.

Une base de donateurs renforcée et revitalisée pour de nombreuses années

En 1990, presque 30 pour cent des contribuables ont demandé un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. D'après les chiffres préliminaires pour 2010, ils ne sont que 23,4 pour cent dans ce cas. Bien que ce chiffre représenterait une légère augmentation par rapport à 2009, une chute s'est clairement produite dans ce domaine au fil du temps.

Le profil d'âge des donateurs est également troublant. En s'appuyant sur les chiffres de l'Agence du revenu du Canada, le directeur parlementaire du budget a conclu que 44 pour cent du montant total des dons était attribuable à des personnes âgées de 55 ans et plus, alors que 15 pour cent des dons seulement étaient attribuables aux Canadiens âgés de moins de 35 ans. Les Canadiens plus âgés donnent plus pour de nombreuses raisons : leurs revenus sont supérieurs, leurs enfants peuvent être financièrement indépendants et ils sont moins susceptibles de rembourser une hypothèque. Mais, au moment du départ à la retraite de la génération du baby-boom – qui représente un montant tellement disproportionné des dons – leurs revenus (et, donc, leur capacité de donner de l'argent) vont chuter. De plus, comme la prospérité de leurs propres enfants et petits-enfants risque d'être plus incertaine, leur capacité de donner à d'autres que les membres de leur famille risque d'être amoindrie. Même quand les Canadiens actuellement plus jeunes atteindront une sécurité financière leur permettant de donner plus, ils seront beaucoup moins nombreux que les baby-boomers.

La motivation de nouveaux donateurs apportera un autre bénéfice important, puisqu'elle motivera également plus de personnes à faire du bénévolat pour les organismes de bienfaisance. Il existe une relation directe entre les dons et le bénévolat : les personnes qui donnent de l'argent sont plus susceptibles de faire du bénévolat. Comme cela a déjà été dit, le directeur parlementaire du budget a conclu que le crédit d'impôt allongé sera susceptible de motiver 600 000 nouveaux donateurs. Même si seulement un petit pourcentage d'entre eux deviennent des bénévoles, ce dynamisme et ces talents supplémentaires ainsi offerts aux OSBL représenteraient une contribution positive, extrêmement importante pour les collectivités de partout au Canada.

Bénéfice pour le plus grand nombre de contribuables

Les incitatifs destinés à motiver des Canadiens ordinaires à faire des dons stagnent depuis 1994. Depuis cette année, les gouvernements successifs ont mis en œuvre des mesures d'incitation pour les dons extraordinaires, comme ceux de valeurs mobilières ou de terres écologiques. Notre recherche démontre que la hausse générale des dons depuis 1996 peut être attribuée à des personnes fortunées et non aux contributions des Canadiens au revenu faible ou moyen.

Nous croyons que, en période de contrainte budgétaire, tout nouvel allègement fiscal devrait être de portée générale et bénéficier au plus grand nombre possible de Canadiens. Le crédit d'impôt allongé allégerait les impôts de millions de personnes et bénéficierait à un pourcentage de contribuables beaucoup plus important.

Bénéfice pour le plus grand nombre d'organismes de bienfaisance et de collectivités

La vaste majorité des organismes de bienfaisance sont de petits organismes communautaires qui dépendent beaucoup plus des dons, de manière générale, et, plus particulièrement, des dons modestes que leurs homologues plus importants. Même pour les grands organismes de bienfaisance nationaux, comme ceux qui organisent des activités de financement au profit de problèmes de santé ou du développement international, le revenu de leurs dons est généré par un grand nombre de dons modestes.

Les réformes mises en œuvre depuis 1996, qui ont stimulé des dons importants, ont bénéficié à un nombre de contribuables relativement peu important et, de la même façon, ont vraisemblablement bénéficié surtout aux grands organismes de bienfaisance. De nombreux organismes de bienfaisance, surtout les organismes communautaires qui exercent leur activité localement, ne disposent pas, à l'interne, de la capacité de solliciter ou d'administrer d'importants dons de valeurs mobilières ou de terres. L'adoption du crédit d'impôt allongé bénéficierait aux grands organismes, mais permettrait aussi aux petits organismes d'augmenter leur attrait pour les donateurs existants et potentiels. À long terme, l'accroissement et le renforcement des relations avec un grand nombre de petits donateurs sont la clé de la viabilité de la base de donateurs.

Répercussions minimales pour le Trésor fédéral par comparaison avec les bénéfices réalisés

À une époque où le gouvernement fédéral cherche à restaurer l'équilibre fiscal, il ne serait pas responsable de proposer des mesures fiscales au coût disproportionné. Imagine Canada croit fermement que la rentabilité du crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance est la meilleure possible.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a conclu, à l'issue de son étude d'une version du crédit d'impôt allongé, qu'après trois ans, le manque à gagner en recettes fiscales serait compris entre 10 et 40 millions de dollars pour le Trésor. Bien que la présente proposition de crédit d'impôt allongé soit plus généreuse, puisqu'elle s'applique également aux montants inférieurs à 200 dollars, nous ne croyons pas que le coût annuel de cet incitatif s'écarterait de façon importante de l'estimation du Bureau.

Ce montant n'est pas négligeable. En revanche, cet investissement allégerait les impôts de millions de personnes et de familles. Il permettrait de nouveaux investissements dans des programmes et services offerts dans chaque collectivité du Canada. Il stimulerait et augmenterait le bénévolat. Il motiverait tous les Canadiens à mieux appuyer ces œuvres de bienfaisance et ces initiatives qui leur importent le plus et il continuerait à accroître le montant de leurs dons à l'avenir, créant ainsi les collectivités dans lesquelles ils souhaitent vivre. Il nous est impossible de concevoir une autre méthode apportant les mêmes bénéfices, surtout pour un coût relativement faible.

Conclusion

Le secteur de la bienfaisance est et sera toujours une composante vitale de la vie canadienne et un partenaire important pour le gouvernement fédéral. Imagine Canada croit fermement qu'aucune autre mesure n'apporterait le même éventail de bénéfices – aux Canadiens, aux collectivités, aux organismes de bienfaisance et au gouvernement fédéral – que l'adoption du crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance.

Le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance bénéficiera principalement aux personnes et aux familles à revenu faible et moyen qui ne ménagent pas leur peine pour gagner leur vie.

Le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance stimulera les dons. Comme cela a été dit précédemment, la majorité des Canadiens ont déclaré qu'ils donneraient plus si de meilleurs incitatifs étaient en place; une majorité écrasante des personnes interrogées sont favorables au crédit d'impôt allongé et la plupart d'entre elles souhaitent sa mise en œuvre immédiate.

Au-delà des questions de dollars et de cents, le crédit d'impôt allongé nous met au défi d'agir plus efficacement. Il s'agit de demander aux Canadiens s'ils peuvent se montrer un peu plus généreux année après année. Il s'agit de motiver les organismes de bienfaisance eux-mêmes à contribuer davantage à la vie des collectivités auxquelles ils offrent leurs services. Il permettra aux organismes de bienfaisance de tout le pays de motiver une nouvelle génération de donateurs et de bénévoles. De plus, il permettra d'obtenir tous ces résultats de manière extrêmement rentable.

Plusieurs défis feront sentir leurs effets sur la viabilité financière à long terme des organismes de bienfaisance, dont l'expansion des activités rémunératrices et l'avenir des subventions et des contributions. Des questions plus vastes, comme la littératie financière et la gouvernance, font également partie de ces défis. Nous avons confiance en notre capacité d'action et notre capacité de relever nos défis – parfois par nos propres moyens et parfois en partenariat avec les paliers de gouvernement, le secteur privé ou les collectivités. L'adoption du crédit d'impôt allongé représenterait un important pas en avant et nous demandons au Comité de bien vouloir réaffirmer son appui pour cette mesure originale et innovante.